

Enseignement supérieur – Offre d'enseignement

De nouveaux programmes d'études supérieures inédits proposés au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles devrait enrichir son offre diplômante dès la rentrée de septembre 2019. Trente-sept demandes d'habilitations à organiser un programme d'études ont été retenues par l'ARES. Elles seront proposées au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, moyennant son approbation et celle du Parlement, les cursus s'ouvriront en 2019 ou, pour certains, en 2020. Pas moins de 27 des formations proposées sont inédites en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vingt-sept formations supérieures aujourd'hui inédites devraient voir le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la plupart dès septembre 2019 : **9 bacheliers**, **10 masters**, et **8 bacheliers ou masters de spécialisation**. Avec elles, l'ouverture de **10 formations existantes sur une nouvelle implantation** et plusieurs adaptations n'impactant pas le volume de l'offre globale, sont proposées par l'ARES au terme d'une **concertation entre l'ensemble des établissements** d'enseignement supérieur.

Parmi ces nouveautés, un **master in molecular microbiology** à l'UNamur un **master de spécialisation en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant** porté en codiplômation par cinq universités ou encore un autre, en **économie sociale** présenté, lui aussi en codiplômation, par l'UCLouvain et l'ULiège. Également inédit, le **master de spécialisation en cosmos exploration** proposé par l'ULiège, qui devrait permettre de susciter davantage encore la recherche scientifique en astronomie.

Dans le **secteur de l'art**, La Cambre, l'INSAS, l'ULB et le Conservatoire royal de Bruxelles s'associent pour proposer un **master en danse**, la toute **première formation diplômante dans ce domaine** en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs autres nouveaux programmes sont proposés dans les domaines artistiques, parmi lesquels on peut épingler un **bachelier en musique axé lutherie** coorganisé par l'Institut supérieur de musique et de pédagogie (IMEP) à Namur et la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX).

L'offre d'enseignement supérieur en **alternance** devrait aussi s'étoffer avec un bachelier et un master supplémentaires : un **bachelier professionnalisant en génie électrique** proposé en codiplômation par la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et la Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet (HEPHC), et dont les cours sont proposés dans l'arrondissement de Charleroi, et un **master en sales management** proposé par l'ULiège, trois hautes écoles (HELMO, HEPL & HENALLUX) et un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale (École supérieure des affaires de Namur).

Le **bachelier en sciences philosophiques, politiques et économiques** porté par l'UCLouvain innove, quant à lui, par son approche multidisciplinaire offrant à l'étudiant le temps de **s'orienter progressivement** vers l'un ou l'autre des trois domaines couverts par la formation, un dispositif en partie similaire à celui qu'avait recommandé le collège d'experts extérieurs mandaté par l'ARES pour envisager l'avenir de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030.

Enfin, en matière de **santé**, deux **bacheliers hygiéniste bucco-dentaire** associant universités et hautes écoles seront créés respectivement à Liège et à Bruxelles afin de permettre de délivrer ce nouveau grade académique rendu obligatoire depuis mars dernier par les autorités fédérales pour exercer la profession. Le

secteur de la **pharmacie** devrait également pouvoir compter sur l'ouverture **deux masters en sciences pharmaceutiques** supplémentaires, proposés en codiplômation. Le premier (UMONS & ULB) et le second (UNamur & UCLouvain) devraient ainsi venir renforcer l'offre d'enseignement supérieur dans ce **secteur particulièrement dynamique, mais en pénurie** de main d'œuvre hautement qualifiée.

En 2017, l'ARES avait décidé d'un **moratoire** (levé en février dernier) sur les habilitations dans le cadre de sa mission légale de régulation de l'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces propositions très attendues interviennent donc au terme d'une vaste concertation entre établissements et d'un processus participatif de sélection important, où **l'ARES a pu exercer son rôle d'« autorégulateur »** dans le but de maintenir **une offre cohérente, en phase avec les besoins** de terrain. Pour mémoire, la possibilité pour un établissement d'organiser un cursus d'études supérieures est encadrée par le décret « Paysage ». Le texte prescrit qu'une des missions de l'ARES est de proposer au Gouvernement ces habilitations en veillant à **limiter les concurrences**, et à **éviter toute redondance**, option ou spécialisation injustifiées.

Si toutes les propositions sont acceptées par le Gouvernement et par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les établissements pourront ouvrir 26 de ces formations **dès la rentrée de septembre 2019. Onze d'entre elles ne pourront toutefois commencer qu'à la rentrée 2020.** L'ARES a, par ailleurs, décidé de ne pas instruire de nouvelles demandes d'habilitations en 2019 et 2020. À l'exception de celles qui relèveraient d'obligations légales ou, par exemple, de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants, aucune autre nouvelle habilitation ne devrait ainsi être délivrée pour l'année académique 2021-2022.

La liste complète des habilitations proposées figure dans l'avis correspondant, qui peut être consulté sur le site Internet de l'ARES à l'adresse suivante : www.ares-ac.be/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis.

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / romain.poriaux@ares-ac.be
Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère les 6 universités, les 19 hautes écoles, les 16 écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale, dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE